

Pour aller plus loin



Sur Internet

Pour tout renseignement, vous pouvez vous informer directement sur notre site : <https://www.macif.fr/accessibilite-handicap>

Vous pouvez aussi retrouver un grand nombre d'informations sur notre site : <http://www.aveclesaidants.fr>



N356 - 07/21



Essentiel pour moi

Les garanties sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

(1) Le détail des garanties «basse vision» est présenté ci-dessous selon le type de contrat souscrit :

Contrat Pleine Santé (ce contrat n'est plus commercialisé mais reste en vigueur pour les sociétaires déjà détenteurs) : remboursement de la canne blanche, canne télescopique et loupe à 100% de la base de remboursement de la sécurité sociale en formule Ticket modérateur, et canne blanche à 100% BRSS + 30 €/an, canne télescopique à 100% BRSS + 150 €/an, loupe à 100% de la base de remboursement de la sécurité sociale + 250 €/an en formules Essentielle, Confort et Etendue.

Contrat Garantie Santé : forfait basse vision à 100% BRSS + 250€/an quelle que soit la formule souscrite, pour les aides visuelles pour les personnes dont l'acuité visuelle avec correction est inférieure à 4/10^e. Forfait par année civile. La prise en charge s'effectue en complément du Régime obligatoire et/ou des aides publiques éventuelles.

Régime obligatoire (RO) Régime d'assurance maladie français, communément dénommé "Sécurité sociale", qui intervient obligatoirement avant la mutuelle pour rembourser une part des frais de santé.

(2) Les frais de séjour de la pension animalière sont pris en charge pendant 30j maximum. Mêmes prestations en cas de décès du maître chien jusqu'à la récupération du chien par l'école propriétaire.



Les contrats Santé distribués par la Macif sont assurés par **Apivia Macif Mutuelle**, mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS 15.

Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par **IMA GIE** : Inter Mutuelles Assistance, Groupement d'Intérêt Économique au capital de 3 547 170 €. RCS Niort 433 240 991, Siège social : 118 avenue de Paris CS 40 000 - 79033 Niort cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Crédits photos : Mark Hunt / Design Pics / GraphicObsession - Philippe Turpin / Photononstop



Des solutions solidaires de mon quotidien

Vous êtes une personne aveugle ou malvoyante, la Macif s'adapte à vos besoins.



Essentiel pour moi

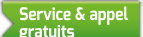
S'adapter à vos besoins, c'est essentiel

La Macif agit au quotidien en faveur de l'accessibilité. Dans son réseau d'agences, avec ses conseillers, elle veille à l'accueil de tous et à la protection de chacun. Pour ses clients en situation de handicap, elle favorise l'accès à l'information et s'adapte en proposant des modes de communication spécifiques. Dans ses offres et services, elle s'engage à prendre en compte les besoins spécifiques de chacun. À vos côtés, la Macif œuvre pour un monde plus humain, plus équitable et plus responsable.

📄 Comment gérer mes contrats en toute autonomie ?

Vous pouvez accéder gratuitement à vos documents (courriers de gestion, avis d'échéance, conditions générales, magazines...) au format que vous choisirez : **en braille, caractères agrandis, audio (CD) ou numérique** (en créant votre espace personnel sur le site handicapzero.org)

Pour en bénéficier :

- Renseignez le **formulaire**, depuis la page d'accueil de Macif.fr, rubrique « Urgence et contact »
- Contactez un conseiller au numéro Cristal **09 69 39 49 49** (appel non surtaxé) ou en agence
- Appelez HandiCaPZéro au **0 800 39 39 51** 

🗣️ Comment contacter la Macif ?

▶ Nous contacter par téléphone

Pour tout renseignement, vous pouvez nous **contacter** par téléphone au numéro Cristal **09 69 39 49 49** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 17h00).

En cas d'urgence (une fuite d'eau, une perte de clés ou un problème avec votre chien guide), vous pouvez contacter Macif Assistance :

- depuis la France au **0 800 774 774** 
- depuis l'étranger au +33 549 774 774 (coût selon opérateur)

▶ Nous rendre visite

Vous pouvez nous rendre visite dans nos agences qui sont généralement équipées d'un chemin podotactile et de balises sonores.

Pour retrouver les informations d'accessibilité de nos agences, rendez-vous sur le site de notre partenaire : handicapzero.org >rubrique assurance >MACIF >trouvez un point d'accueil

Vous pouvez nous rencontrer lors des salons Autonomic, un lieu qui rassemble tous les acteurs du handicap, du grand âge et du maintien à domicile.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur votre **carte sociétaire adaptée en braille** et caractères agrandis.



👍 Vos avantages Macif

La Macif propose des produits et services adaptés à vos besoins :

▶ Vos avantages Macif pour vos aides visuelles

Vous pouvez bénéficier d'un complément de remboursement de certains de vos équipements souvent onéreux grâce au forfait « basse vision »⁽¹⁾ proposé dans notre contrat Garantie Santé et ce, quelle que soit la formule de garantie souscrite.

Vous bénéficiez d'une prise en charge jusqu'à 250€ par an qui couvre l'ensemble des aides visuelles⁽¹⁾ avec le contrat Garantie Santé.

▶ Vos avantages Macif pour votre chien guide

● La santé de votre chien guide

Si vous êtes accompagné par un **chien guide**, vous pouvez bénéficier d'une assurance santé (maladie ou accident) pour votre chien grâce au contrat Chiens Guides : prise en charge des frais de soins vétérinaires et/ou chirurgicaux à concurrence de 80% des dépenses engagées par sinistre, dans la limite d'un plafond de 2000€ par année.

● L'assistance de votre chien guide

Avec le contrat Chien Guide, si vous êtes hospitalisé, votre chien pourra être transféré vers une pension animalière (30 jours maximum)⁽²⁾. Si votre chien est souffrant ou a un accident, vous pouvez bénéficier d'un rapatriement à votre domicile. Avec une option à 12 euros par an, ces services sont disponibles au-delà de 50 km de votre domicile et ce, quel que soit l'âge de votre chien.